

LA GALETTE

LA MERE VENEREE DE L'ÉPAULETTE D'OR

NUMERO

73

DATE

9 MARS 1972.
9.R.167.

ORDRE du JOUR

Issue d'une carrière de plus de quarante années exclusivement consacrées au service de l'Armée et de la France, le Général d'Armée HUBLOT, Commandant la 1ère Armée, quitte le service actif.

Après, à sa sortie de l'Ecole Polytechnique en 1932 choisi de servir dans l'Armée, il se signale d'emblée comme un Ingénieur de qualité et un Officier de tout premier plan animé d'une volonté inflexible et une foi ardente.

Il fait preuve des plus belles qualités de combattant en France, puis en Indochine.

Après s'être affirmé à l'Ecole Supérieure de Guerre, il sert avec une haute compétence à l'Etat-Major de l'Armée de Terre. Son aisance à résoudre les problèmes les plus complexes, l'étendue de ses connaissances, sa forte personnalité le désignent ensuite pour servir à la Délégation Française du Groupe permanent du Pacte Atlantique à Washington puis à l'Ecole Polytechnique en qualité de Commandant en second.

Appelé à servir en Algérie, il obtient, à la tête d'un secteur opérationnel des résultats remarquables dans le domaine de la pacification, puis nommé Général de Brigade il assume avec autorité et efficacité après les événements d'avril 1961 la lourde tâche de Chef d'Etat-Major du Commandant en Chef.

Après avoir exercé pendant deux ans, avec beaucoup de distinction, les fonctions de Sous-Chef d'Etat-Major des Armées, le Général HUBLOT va désormais se consacrer entièrement au commandement opérationnel : 3ème Division en 1964, 1er Corps d'Armée en 1967, 1ère Armée en 1969.

Nommé entre-temps Général de Division, de Corps d'Armée puis d'Armée, il exerce ces commandements avec une maîtrise absolue. Dans le dernier d'entre eux, capital dans la politique de défense de la France, il précise sans ambiguïté la doctrine d'action de cette grande Armée et en forge l'esprit.

Haut-Officier de la Légion d'Honneur, titulaire de 7 citations, le Général HUBLOT a été, tout au long de sa carrière, un exemple pour les jeunes générations.

En son nom des Forces Armées et en son nom personnel, le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale lui témoigne sa gratitude pour les éminents services rendus à l'Armée et à la Patrie.

Michel DEBRE.

VENIR : engagements - sursis - Reports d'incorporation : de nombreuses questions se sont posées. La Direction du Recrutement consultée a fourni à la Galette les précisions suivantes : La date d'entrée en vigueur de l'article 5 du Code du service national (service militaire entre 18 et 21 ans) n'a pas encore été fixée par le Conseil d'Etat.

Le décret donnant la liste des classes préparatoires n'est pas encore promulgué.

Un régime transitoire est actuellement appliqué.

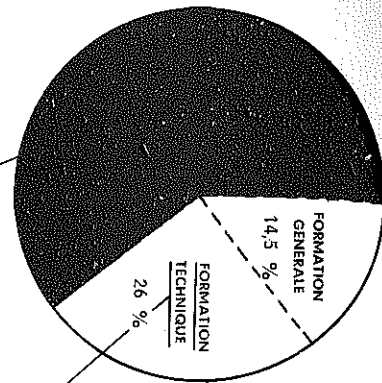
- Les jeunes gens qui, au 1er janvier 72 sont, dans une classe d'enseignement supérieur bénéficient de l'ancien régime des sursis.

- Les autres (en terminale en 72 ou postérieurement) tombent sous le coup du nouveau code.

- Le report jusqu'à 21 ans est à demander avant 19 ans révolus :

. à la mairie dans la quinzaine qui suit le recensement.

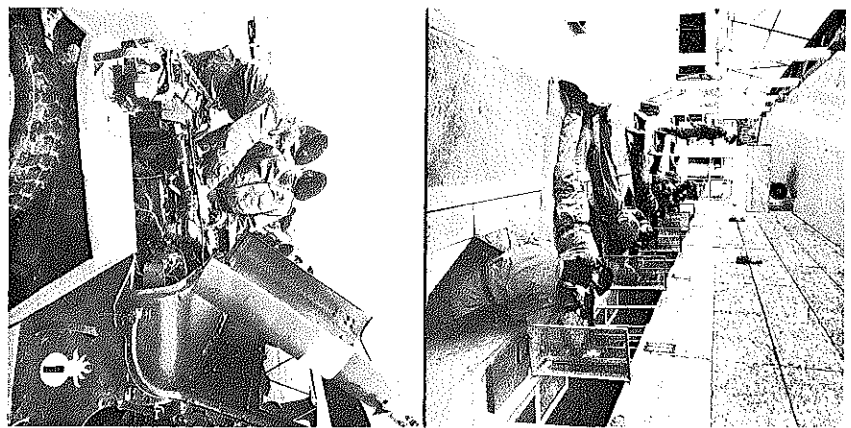
. au bureau de Recrutement par la suite.



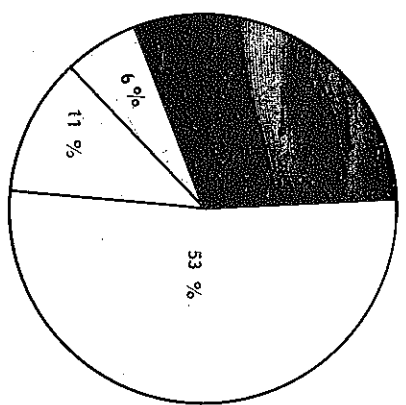
Total : 1 423 heures

EN PREMIERE ANNEE, l'accent est mis sur la formation militaire pratique et technique qui amène les élèves au niveau du chef de groupe.

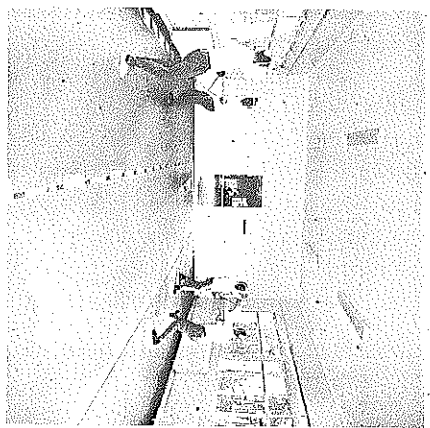
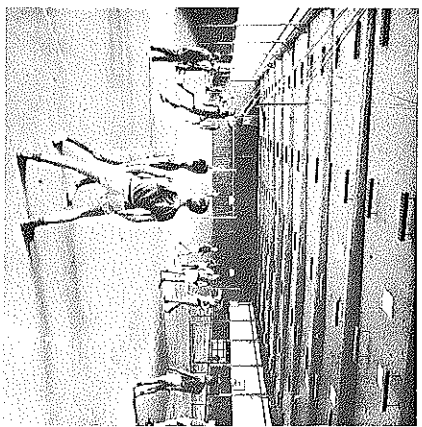
EN SECONDE ANNEE, l'importance de la formation générale est accrue et la formation militaire pratique porte les élèves au niveau de chef de section.



Dix sports sont proposés aux élèves qui en choisissent un. Tous les sportifs d'une même option sont regroupés aussi bien pour la pratique de leur sport que pour l'entraînement physique complémentaire.



<u>ENTRAINEMENT PHYSIQUE GÉNÉRAL</u> (Course - Musculation)	85 h
<u>ENTRAINEMENT PHYSIQUE SPORTIF (1)</u>	187 h
NATATION	40 h
EQUITATION (1 ^{re} Année)	20 h
<u>INFORMATION ET CONTRÔLES</u>	20 h
Total	352 h



(1) Chaque Elève choisit le sport qu'il souhaite pratiquer dans les disciplines suivantes : ATHLETISME - CROSS - ESCRIME - NATATION - EQUITATION - JUDO - GYMNASTIQUE - RUGBY - FOOTBALL - BASKET-BALL - HANDBALL - VOLLEY-BALL